

Ce mardi 23 septembre s'est tenue une assemblée générale sur le site de l'ESPE d'Aix réunissant à peu près 70 personnes. Après débat, les stagiaires ont décidé de se rendre au rectorat pour demander une audience et soumettre leurs revendications.

Au départ de l'ESPE nous étions entre 80 et 100, **c'est-à-dire un nombre très important compte tenu du nombre de stagiaires à mi-temps sur le seul site de l'ESPE d'Aix**. Arrivés devant les grilles du rectorat, le slogan entonné par les stagiaires « OUI à la formation, NON à la punition ! » a entraîné la fermeture des grilles. Sont ensuite apparus Patrick Arnaud, secrétaire général adjoint de l'académie et Laurent Noé, responsable de la formation, qui entre les grilles nous ont fait part de l'arrivée en urgence de Marseille de Vincent Valéry, directeur adjoint de l'ESPE. Ayant accepté de recevoir une délégation de 6 personnes, nous les avons informés que nous cesserions de bloquer l'entrée lorsque les six personnes seraient rentrées dans le rectorat. C'est ce qui a été fait : 6 personnes dont un représentant SNES, un représentant CGT, trois stagiaires aux parcours différents et un formateur de l'ESPE ont alors été invités à s'installer dans la salle d'audience.

**Ce compte-rendu comportera trois parties :**

**I) Problèmes évoqués par la délégation**

**II) Réponses obtenues et analyse du SNES-FSU**

## I) PROBLEMES EVOQUES PAR LA DELEGATION

1)

Le problème des stagiaires possédant déjà un M2 recherche ou un M2 EF (certains ayant déjà les deux) sur lesquels la commission du 18 septembre a statué quant aux contenus de formation. Malgré des adaptations à la marge en fonction des parcours, les membres de la délégation ont fait ressortir que les stagiaires concernés n'étaient finalement dispensés que de peu d'UE (2 pour les premiers, 4 pour les seconds) et que la décision de la commission académique équivalait à « valider » le M2 MEEF puisque la moitié des UE devaient être suivies dans tous les cas.

2)

Le problème du mémoire professionnel : les stagiaires en question se sont interrogés sur la nécessité de produire un nouveau mémoire, question dont la pertinence est encore plus vive concernant les stagiaires qui possèdent déjà un M2 MEF et ont donc déjà réalisé cet exercice. Ils en ont aussi questionné l'utilité de suivre les UE adossées au mémoire qui visent des compétences déjà acquises par ces stagiaires (méthodologie de recherche...) et qui ont pour certaines déjà été suivies par les intéressés.

3)

Le problème de l'évaluation des UE obligatoires : la délégation a fait part de son inquiétude et de sa perplexité quant à l'évaluation de ces UE : s'agira-t-il d'un contrôle continu ? De partiels ? Les deux ? La question a également été posée du rôle du directeur de l'ESPE dans la titularisation des stagiaires qui, selon la commission, « choisira les éléments qui fondent son avis ». Lesquels ? S'agit-il d'obtenir la moyenne à ces UE ? Selon quelles modalités ? Les stagiaires se sont inquiétés de l'infantilisation que suscitent le manque de clarté des modalités de titularisation et l'idée de se retrouver à nouveau en situation de partiels alors qu'ils sont enseignants et n'aspirent qu'à être formés et aidés dans leur pratique professionnelle. Les membres de la délégation ont soumis la demande que seule l'assiduité soit prise en compte dans l'évaluation de ces UE.

4)

Le problème des étudiants en M2 MEEF non lauréats : ils pointent également du doigt l'énorme quantité de travail qui est la leur (M2 à valider, mémoire professionnel (sans pratique aucune) et concours accessoirement à réussir) et expriment des inquiétudes quant au sort qui leur sera réservé l'année prochaine s'ils obtiennent le concours. Devront-ils repasser des UE déjà obtenues en M2 ? Quid du mémoire professionnel ? Ils évoquent également les conditions de travail difficiles à l'ESPE étant mélangés aux lauréats de tous bords dans des cours surchargés. Ce problème est également relevé par le formateur présent qui déplore un nombre d'élèves/stagiaires croissant sans possibilité de visites individuelles dans les classes.

5)

Le problème des lauréats dispensés de M2 : ils doivent comme tous les autres produire un mémoire mais leur sort n'est pas explicitement mentionné dans le compte-rendu de la commission quant aux UE qu'ils devront suivre. N'étant pas titulaires d'un M2 pour la plupart, ils devront vraisemblablement suivre l'ensemble des UE proposées par la plaquette. Eux aussi souffrent de l'infantilisation rampante qui résulte des modalités d'évaluation mises en œuvre par l'ESPE, d'autant plus que nombre d'entre eux ont déjà une expérience professionnelle significative.

Quant aux stagiaires en renouvellement, il est quand même étonnant de leur imposer de suivre l'ensemble des UE alors que leur non-titularisation résulte dans la majorité des cas de difficultés dans leur pratique professionnelle et qu'il serait bon dans ce contexte d'alléger leur parcours de formation à l'ESPE afin de leur laisser plus de temps pour préparer leurs cours et réfléchir sur leur pratique.

## II) REPONSES OBTENUES ET ANALYSE DU SNES-FSU

1)

Après un brillant historique des ESPE, Laurent Noé a commencé par rappeler aux stagiaires qu'ils étaient en alternance et qu'à ce titre ils avaient une obligation de formation, **ce qu'évidemment personne ne conteste bien au contraire puisque les stagiaires sont tous en demande d'une formation de qualité adaptée à leurs besoins**. Il s'est ensuite félicité des décisions de la commission académique qui, selon lui, tient compte de la diversité des parcours des stagiaires en rappelant combien ils étaient chanceux d'être dispensés de la moitié des UE requises pour la validation des lauréats non titulaires d'un M2.

**► Il est bien évident que la formation des stagiaires est nécessaire mais les décisions de la commission ne tiennent pas compte de la diversité des parcours. Si l'inquiétude est grande c'est que les stagiaires concernés ont l'impression que les UE imposées sont plaquées, sans distinction de situation et souvent redondantes avec leur formation antérieure. Le SNES-FSU réitère sa demande de dispense des UE qui ont déjà été suivies par les stagiaires (notamment par les titulaires de M2 MEF). Il existe un besoin criant de formation mais ce que réclament les stagiaires soutenus par le SNES-FSU c'est une formation davantage orientée vers la pratique professionnelle, composée d'UE qui ménageraient des temps d'observation et permettraient aux stagiaires de confronter leur pratique à niveaux comparables et non un tronc commun indifférencié.**

2)

La question du mémoire professionnel a été balayée d'un revers de main par Laurent Noé qui nous renvoie à un courrier de la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP) adressé par le ministère à l'ensemble des académies et qui stipule que le mémoire est obligatoire pour tous les stagiaires quel que soit leur parcours. Il feint également de s'étonner que nous puissions remettre en cause l'existence même du mémoire car à ses yeux, il est le « vecteur d'individualisation » par excellence, individualisation si récurrente dans nos discours !

**► Si l'exigence d'un mémoire professionnel résulte d'une prescription ministérielle, qu'en est-il des académies qui (comme Orléans-Tours) ont dispensé les stagiaires titulaires d'un M2 MEF de mémoire ? Sont-elles hors-la-loi ? A cette question, nos hôtes n'ont pu que se dédouaner en renvoyant à chaque académie la responsabilité de ses propres décisions.**

**La question du contenu du mémoire reste cependant posée : les stagiaires qui possèdent déjà un M2 recherche et/ou EF ou qui en sont dispensés sont assez remontés à l'idée de produire un mémoire « de recherche adossé à une pratique réflexive » pour reprendre les propos de Laurent Noé. Ils ont l'impression que ce qui va leur être demandé c'est une fois de plus un exercice académique déconnecté de la réalité du terrain ou dont les liens artificiels avec cette réalité ne représenteraient en rien une aide à leur pratique professionnelle mais au contraire une charge supplémentaire.**

**Si le mémoire est une prescription ministérielle, il serait bon pour les stagiaires concernés qu'il prenne la forme d'un écrit professionnel réflexif nourri de leur pratique en établissement, qui relèverait davantage d'un rapport de stage permettant un réel recul sur leur pratique immédiate plutôt qu'un travail de recherche fastidieux déjà effectué pour beaucoup les années précédentes et dont l'utilité est réellement en doute.**

3)

Vincent Valéry, directeur adjoint de l'ESPE, a tenu à éclaircir certains points et dissiper les « malentendus » concernant l'évaluation des UE : il a rappelé que les UE imposées aux stagiaires concernés par la commission du 18 septembre n'avaient pas vocation à être validées mais devaient « bien-sûr » être évaluées. Il a expliqué qu'il n'y aurait aucune automaticité entre la « validation » de telle ou telle UE et la décision du directeur de l'ESPE quant à la titularisation des stagiaires. Il a évoqué en outre le fait que l'évaluation des UE se ferait selon des procédures de contrôles continus et finaux, comme nous le craignons. Selon lui, il faut bien s'assurer que les stagiaires ne sont pas simplement présents mais qu'ils prennent aussi une part active à leur formation. Il a ajouté que le directeur de l'ESPE fonderait son avis sur des « éléments concrets ».

Quant à Laurent Noé, il s'est étonné du procès en infantilisation fait à l'institution, c'est bien évidemment un faux procès.

**► On ne peut évidemment pas se satisfaire d'un discours aussi paradoxal contradictoire et imprécis ! Les UE ne doivent pas être validées mais seront évaluées, notées. Quelle est la différence ? Le directeur de l'ESPE doit donner son avis pour la titularisation des stagiaires selon des « critères concrets » : quels critères sinon l'obtention de la moyenne aux UE ? Comment alors expliquer aux stagiaires que ce n'est pas grave s'ils n'obtiennent pas telle ou telle UE ? Quant à l'infantilisation, elle est, comme nous l'avons fait remarqué, inhérente à leur discours : on part du principe que si les UE ne sont pas notées, évaluées, les stagiaires ne se sentiront bien-sûr pas concernés par leur formation !**

**NOUS LE REPETONS, L'ASSIDUITE DOIT SEULE ETRE PRISE EN COMPTE DANS L'EVALUATION DES UE !**

4)

Vincent Valéry a précisé quelques points sur le sort des étudiants en M2 non lauréats : si rien n'a été décidé officiellement pour l'instant, il est bien évident selon lui que les futurs lauréats du CAPES titulaires d'un M2 MEEF n'auront pas à repasser les UE dudit master. Quant à savoir quelle forme prendra leur formation, rien n'a été décidé pour l'instant. Il évoque la possibilité d'un DU. Pour ce qui est des effectifs, des problèmes de place, il concède que la mise en place des nouvelles formations à l'ESPE peut engendrer des dysfonctionnements qu'il faudra ajuster au fur et à mesure.

**► Le SNES-FSU ne peut qu'attendre les décisions qui seront prises concernant ces étudiants futurs lauréats et réaffirmer dans l'intervalle la nécessité de parcours adaptés afin que ces derniers ne subissent pas des conditions d'études dégradées en raison du regroupement indifférencié des étudiants/stagiaires de M2 MEEF. Il continue de dénoncer le surcoût d'inscription dont ces étudiants ont fait les frais pour repasser leur concours.**

5)

**► Malgré les trois heures trente d'entretien, la question des stagiaires dispensés de M2 et des stagiaires en renouvellement n'a pas été évoquée en particulier mais les revendications sur l'amélioration des conditions de formation les concernent au même titre que les stagiaires possédant déjà un M2.**